



Orléans Val de Loire

LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du bureau

du 7 octobre 2014

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille quatorze, le 07 octobre, à 17 heures 45, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 30/09/2014

ETAIENT PRESENTS :

CHANTEAU : M. Jannick VIE

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET

MARDIE : M. Christian THOMAS

ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Michel MARTIN , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. François LAGARDE

ORMES : M. Alain TOUCHARD

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN

SEMOY : M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER donne pouvoir à M. Christian THOMAS

BOU : Mme Nicole WOJCIK donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU

ORLEANS : M. Olivier CARRE donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Michel MARTIN

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES

INGRE : M. Christian DUMAS

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAULT

OLIVET : M. Hugues SAURY

ORLEANS : Mme Béatrice BARRUEL

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX

SARAN : Maryvonne HAUTIN

M. François LAGARDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.



Nombre de délégués composant l'assemblée	29
Nombre de délégués en exercice	29
Quorum	15

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 11 septembre 2014

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 11 septembre 2014.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune d'Orléans - Clos Saint-Benoît - Rue de Tarragone - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune d'Orléans pour les ouvrages situés dans le lotissement «Le Clos Saint-Benoît», rue de Tarragone.

ASST 02 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Denis-en-Val - Lotissement " Le Clos de l'Enclume " situé allée de l'Enclume - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Denis-en-Val pour les ouvrages situés dans le lotissement « Le Clos de l'Enclume » situé allée de l'Enclume à Saint-Denis-en-Val.

VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

VTD 01 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin (le Clos de Pailly - ilot 2) - Acquisition en VEFA de 3 logements locatifs sociaux PLAI individuels - Attribution de trois subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM France Loire

Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 19 500 € au titre de l'Etat à la SA HLM France Loire, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 470 802,94 € TTC pour permettre l'acquisition en VEFA de 3 logements PLAI situés au Clos de Pailly à La Chapelle-Saint-Mesmin,

- approuvé l'attribution d'une subvention spécifique « un pour un » aux logements locatifs sociaux de 1 500 €, au titre du dispositif 1 pour 1, dans le cadre de la délégation de compétence pour permettre l'acquisition en VEFA de 3 logements PLAI situés au clos de Pailly à La Chapelle-Saint-Mesmin dont le versement se fera en une fois après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération,

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 16 020 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 470 802,94 € TTC pour permettre l'acquisition en VEFA de 3 logements PLAI situés au clos de Pailly à La Chapelle-Saint-Mesmin,

- approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM France Loire.

VTD 02 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (le Clos de la Cerisaille) - Acquisition en VEFA de 4 logements locatifs sociaux PLAI collectifs - Attribution de trois subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin



Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 26 000 € au titre de l'Etat à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 566 396 € TTC pour permettre l'acquisition en VEFA de 4 logements PLAI situés rue de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc,

- approuvé l'attribution d'une subvention spécifique « un pour un » aux logements locatifs sociaux de 2 000 €, au titre du dispositif 1 pour 1, dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre l'acquisition en VEFA de 4 logements PLAI situés rue de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc dont le versement se fera en une fois après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération.

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 21 360 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin sur une assiette prévisionnelle d'opération de 566 396 € TTC pour permettre l'acquisition en VEFA de 4 logements PLAI situés rue de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc,

- approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin.

VTD 03 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Ingré (rue de la Gare) - Construction de 2 logements locatifs sociaux PLAI individuels - Attribution de trois subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Vallogis

Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 13 000 € au titre de l'Etat à la SA HLM VALLOGIS, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 340 646 € TTC pour permettre la construction de 2 logements PLAI situés rue de la Gare à Ingré,

- approuvé l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 1 000 €, au titre du dispositif « un pour un », dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre la construction de 2 logements PLAI situés rue de la Gare à Ingré, dont le versement se fera en une fois sur remise de la déclaration d'achèvement des travaux et au vu de la facturation définitive,

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 10 680 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM VALLOGIS sur une assiette prévisionnelle d'opération de 340 646 € TTC pour permettre la construction de 2 logements PLAI situés rue de la Gare à Ingré,

- approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM VALLOGIS.

VTD 04 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Ingré (Résidence séniors - rue de Selliers) - Acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux PLAI collectifs et individuels - Attribution de trois subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire

Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 39 000 € au titre de l'Etat à la SA HLM Immobilière Val de Loire, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 721 009 € TTC pour permettre l'acquisition en VEFA de 6 logements PLAI situés dans la ZAC « les jardins du Bourg » à Ingré,

- approuvé l'attribution d'une subvention spécifique « un pour un » aux logements locatifs sociaux de 3 000 €, au titre du dispositif 1 pour 1, dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre l'acquisition en VEFA de 6 logements PLAI situés dans la ZAC « les jardins du Bourg » à Ingré dont le versement se fera en une fois après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération,

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 32 040 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 721 009 € TTC pour permettre l'acquisition en VEFA de 6 logements PLAI situés dans la ZAC « les jardins du Bourg » à Ingré,

- approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.



VTD 05 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Ingré (Résidence séniors-rue de Selliers) - Acquisition en VEFA de 3 logements locatifs sociaux PLS individuels et collectifs- Réservation de 3 agréments à la SA HLM Immobilière Val de Loire

Le bureau a approuvé l'octroi de 3 agréments pour 1 prêt PLS à la SA HLM Immobilière Val de Loire, dans le cadre de la délégation de compétence, pour l'acquisition en VEFA d'un logement individuel et de 2 logements collectifs dans la résidence séniors située rue de Selliers à Ingré.

VTD 06 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Ingré (Résidence séniors - rue de Selliers) - Acquisition en VEFA de 13 logements locatifs sociaux PLUS collectifs et individuels - Attribution de 13 agréments PLUS et de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire

Le bureau a :

- approuvé l'attribution de 13 agréments PLUS à la SA HLM Immobilière Val de Loire dans le cadre de la délégation de compétence pour l'acquisition en VEFA de 13 logements, dans la résidence séniors située rue de Selliers à Ingré,

- approuvé l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 6 500 €, au titre du dispositif un pour un, dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre l'acquisition en VEFA de 13 logements PLUS dans la résidence séniors située rue de Selliers à Ingré, dont le versement se fera en une fois après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération,

- approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 21 554 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 622 217 € TTC pour permettre l'acquisition en VEFA de 13 logements PLUS dans la résidence séniors située rue de Selliers à Ingré,

- approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.

VTD 07 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Fleury-les-Aubrais (266 rue du faubourg Bannier) - Acquisition-Amélioration de 5 logements locatifs sociaux PLUS collectifs - Octroi de 5 agréments à France Loire

Le bureau a :

- approuvé l'attribution de 5 agréments PLUS à la SA HLM France Loire, dans le cadre de la délégation de compétence pour permettre l'achat en Acquisition-Amélioration de 5 logements PLUS collectifs situés 266 rue du faubourg Bannier à Fleury-les-Aubrais,

- approuvé l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 2 500 €, au titre du dispositif 1 pour 1, dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre l'achat en Acquisition-Amélioration de 5 logements PLUS collectifs situés 266 rue du faubourg Bannier à Fleury-les-Aubrais dont le versement se fera en une fois après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération.

VTD 08 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Orléans (le Clos Jeanne d'Arc boulevard Guy-Marie Riobé) - Construction de 55 logements locatifs sociaux PLS collectifs- Réservation de 55 agréments à la RCV-O.J.A. (association Les Œuvres Jeanne d'Arc)

- Le bureau a approuvé l'octroi de 55 agréments pour 1 prêt PLS à la R.C.V. – O.J.A., dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 55 logements locatifs sociaux collectifs « le Clos Jeanne d'Arc » boulevard Guy Marie Riobé à Orléans.



MOBILITE

MOB 01 - Mobilité - Commune d'Orléans - Création d'une nouvelle station tramway CHRO - Marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société SCE - Approbation de l'avant-projet définitif et fixation du forfait définitif de rémunération - Passation d'un avenant n° 1

Le bureau a :

- approuvé l'avant-projet fixant le coût prévisionnel des travaux (P) à réaliser d'un montant de 742 530 € HT,
- approuvé l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° MOE 2014-872 passé avec la société SCE, pour un montant initial de 42 140 € HT et ayant pour objet l'actualisation du forfait de maîtrise d'œuvre et son taux d'honoraires en lien avec le coût prévisionnel définitif des travaux (P) à réaliser, faisant passer le montant total du marché à 80 193,24 € HT.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Déplacement d' élu - Attribution de mandat spécial

Le bureau a attribué un mandat spécial à Madame Jeanne GENET, conseillère communautaire, pour son déplacement à Azay-le-Rideau, le 23 septembre 2014, à l'occasion d'une réunion du comité de suivi des fonds européens 2007-2013.

Fait à Orléans, le **14 OCT. 2014**
Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.